Beauvais (60) : les policiers pris à partie durant l'interpellation d'un conducteur à scooter

28/09/2017 à 0h49

Après avoir repéré un conducteur sans casque à scooter, les policiers ont été pris à partie par des jeunes du quartier Saint-Jean, mercredi.

Une simple interpellation a dégénéré, mercredi après-midi, dans le quartier Saint-Jean de Beauvais. Seule personne arrêtée après ces heurts, **Sega Dembélé**, 26 ans, qui a été condamné ce mercredi à **un an de prison ferme, avec un mandat de dépôt**. Il faut dire que c'est son interpellation qui a entraîné de fortes tensions et des coups envers les policiers.

Peu après 15 heures, les forces de l'ordre remarquent **Sega Dembélé** au guidon d'un scooter, sans casque. Ils décident donc de l'interpeller, mais le jeune homme prend la fuite, à scooter tout d'abord, puis à pied. Finalement rattrapé par un équipage de police, le ton monte.

> *Sega Dembélé traite les policiers de tous les noms. Surtout,* ***très vite, sept ou huit jeunes du quartier Saint-Jean tentent de lui venir en aide. Les policiers sont pris à partie, mis au sol et frappés.*** *L'un d'eux parviendra à se dégager et à sortir une grenade lacrymogène avant l'arrivée des renforts venus du commissariat, situé à quelques mètres de la rixe. Encore une fois, Sega Dembélé, qui a du cannabis dans ses poches, tente de prendre la fuite avant d'être définitivement interpellé et placé en garde à vue.*

Dans la mêlée, un policier a reçu un coup de poing dans le visage. Lui et ses collègues assurent que Sega Dembélé en est l'auteur. Ce jeudi, devant le tribunal correctionnel, celui qui a déjà été condamné pour des violences contre les forces de l'ordre reconnaît les outrages, la tentative de fuite, la possession de cannabis, mais pas les coups. « Je me débattais, et peut-être que j'ai alors touché un policier, mais je n'avais pas la volonté de le frapper ». Une version qui ne convainc pas le tribunal, qui a tapé plus fort que les réquisitions de la procureur de la République.

Le Parisien